



HAL
open science

Une fête pour l'avortement libre. La mobilisation autour du procès des militantes du MLAC d'Aix (1976-1977)

Lucile Ruault

► To cite this version:

Lucile Ruault. Une fête pour l'avortement libre. La mobilisation autour du procès des militantes du MLAC d'Aix (1976-1977). Genèses. Sciences sociales et histoire, 2017, Genèses, 107 (2), pp.32-55. 10.3917/gen.107.0032 . hal-03151787

HAL Id: hal-03151787

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03151787v1>

Submitted on 16 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une fête pour l'avortement libre

La mobilisation autour du procès des militantes du MLAC d'Aix (1976-1977)

Lucile Ruault

[Sur l'air de *Porque te vas*¹ :]
« C'est le procès des filles d'Aix
Qui ont osé
Pratiquer des avortements malgré la loi
Soutenons-les !
[...]
Ô femmes qui êtes là
Vous le savez
Si vous ne prenez pas en main vot' propre sort
Qui le fera ?»

Aix-en-Provence, 10 mars 1977. Sur la place du palais de justice, une foule joyeuse entonne ce refrain tout au long de la journée. Dans la salle d'audience, six militantes du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC²) sont jugées pour tentative d'avortement et exercice illégal de la médecine. Par la mobilisation, mais aussi en se désignant complices devant la justice, elles répondent collectivement de l'acte incriminé. Ce choix est emblématique d'un procès dont le retentissement devait dépasser le cadre local. Construit par les accusées et leur entourage militant comme une tribune politique, l'événement fait figure de remobilisation féministe (Pavard 2012 : 290-294). Le répertoire d'action déployé s'inscrit dans l'humeur contestataire et inventive des années 1970. Outre la prise en charge illégale des avortements, les comités MLAC (Zancarini-Fournel 2003 ; Rameau 2011) ont jusqu'alors usé de diverses formes de provocation des autorités – projections clandestines d'*Histoires d'A*³, interventions collectives dans des hôpitaux, départs médiatisés des avortantes pour l'étranger, etc. Du fait de la libéralisation de l'avortement (Devreux et Ferrand 1982), la mise en spectacle de cette transgression recouvre des enjeux distincts en 1977 et donne une visibilité particulière au procès. Depuis la promulgation de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en 1975 – dite loi Veil –, les militantes du MLAC d'Aix ont décidé de poursuivre, en tant que non-médecins, une pratique collective des avortements à

domicile. Pour elles, il ne s'agit pas seulement de suppléer les carences de la loi (délais, prix, accès conditionné pour les immigrées et les mineures), mais de mettre en garde contre l'évidence de la médicalisation :

« Nous avons maintenant une grande expérience dans le domaine de l'avortement et de la contraception : elle montre qu'en prenant en main leurs affaires, les femmes constituent une force insupportable pour le pouvoir. En effet, la méthode par aspiration a été utilisée par le MLAC pendant deux ans avant que les médecins et les hôpitaux se mettent à l'apprendre. Cette méthode appartient aux femmes du mouvement, elles ont une expérience bien souvent supérieure à celle des médecins (parce que pratiquée en groupe et sans anesthésie). Maintenant qu'elle fait partie de l'arsenal officiel de la médecine, nous devons nous battre pour ne pas s'en laisser dessaisir. Sion commence par se débrouiller sans médecins pour certaines choses, où allons-nous ? S'il leur venait l'idée de se passer d'autres choses ? » (*La Criée*)

Pour le dire autrement, de leur point de vue l'avortement n'est que *libéralisé* et non *libre* à proprement parler puisque confiné dans une prise en charge médico-centrée, sous le contrôle d'un nombre par définition limité de spécialistes. Ces militantes aspirent à réhabiliter les savoir-faire des profanes.

Or, le rapport de forces n'est plus à leur avantage : la grande majorité des MLAC en France a cessé de pratiquer, prenant acte du relais conféré par l'État aux médecins. Si la pratique d'« avortement habituel » par des groupes bafouant massivement la loi était de fait tolérée de 1973 à 1975, une fois réservée à l'institution hospitalière, elle est à nouveau motif d'inculpation. Le MLAC d'Aix se tenait déjà à distance du MLAC-central en 1973-1974. Désormais, il qualifie « la structure nationale et légale du MLAC » de « coquille vide⁴ », déplorant par là sa « récupération » par des militantes d'organisations gauchistes (surtout Révolution !), qui sont à leurs yeux responsables de la désagrégation du MLAC et de l'impossibilité d'aboutir à un vaste mouvement de femmes. Pour autant, afin de défendre les inculpées, les Aixoises doivent dépasser l'isolement associé à l'exceptionnalité de leurs choix.

Le procès intervient donc à un moment singulier du déploiement identitaire du MLAC : les objectifs de la bataille ayant été en partie atteints, le rapport à l'État s'est apaisé, tandis que la structure organisationnelle et les débats internes au mouvement se sont logiquement transformés suite à une défection militante importante. L'enjeu n'est pas seulement de remettre l'avortement à l'ordre du jour dans le débat public⁵ : le procès tel que conçu par les Aixoises appelle à un réveil des forces militantes constitutives de la lutte pour la libéra(lisa)tion de l'avortement, alors sensiblement assagies et éclatées. Cet épisode au registre d'action original est une manière inédite de revendiquer la pratique profane d'avortements, laquelle ouvre l'horizon du débat forcément amorti deux ans après la loi Veil.

En fournissant une description d'une mobilisation à propos de laquelle les enquêtées ont l'impression qu'elle a « disparu des annales historiques et des archives⁶ », j'entends mettre l'accent sur une dimension peu connue de la bataille pour l'avortement libre, qui en déplie les temporalités : les résistances à la loi Veil. Encore peu documentées, elles soulèvent d'importants enjeux historiographiques sur les rapports entre médecine et

luttons de femmes. La chronologie de cette cause tend à évacuer la manière dont certains MLAC s'en sont emparés à partir de griefs peu audibles, et même en nette voie de dénégation dans ce contexte : notamment les idéaux radicaux de « démedicalisation » et la maîtrise d'actes corporels par et pour des femmes non-médecins (avortement, accouchement, contraception, examens gynécologiques). Par ailleurs, ce procès vient nourrir la réflexion tant sur les répertoires d'action féministes que sur les usages militants des démêlés avec la Justice. En effet, l'événement prend place parmi les exemples, nombreux dans les années 1970, d'usage transgressif de ce canal d'expression institutionnel. Mais il s'en distingue par la nature des dispositifs non juridiques mobilisés (Codaccioni, Puccio-Den et Roussel 2015 : 10). Il s'agit en particulier de montrer que le registre festif permet à un groupe minoritaire (par les propriétés sociales de ses membres, par ses pratiques protestataires) de faire exister de façon ostentatoire ses revendications dans l'espace public.

Le premier volet de cet article s'attache à retracer les préparatifs de la fête publique, en considérant les modalités d'appel à la mobilisation et de construction de ce procès-spectacle. « Restituer la matérialité de l'événement représente le meilleur antidote à la tentation de percevoir » la liesse collective comme le produit d'une adhésion pure des individualités à la cause contestataire (Mariot 2011 : 94) ; contextualiser est aussi le meilleur moyen de contrôler la subjectivité de l'enquêtrice et d'explorer l'enchantement qui émane de la mobilisation. J'analyserai, dans un second volet, l'orientation festive du détournement contestataire du procès : la créativité politique des minoritaires s'élabore dans le souci, d'une part, d'énoncer des revendications illégitimes, d'autre part, d'éviter le conflit.

Une ethnographie historique de la fête contestataire

Cette analyse est issue d'une thèse sur les mobilisations de femmes pour la prise en charge autonome de leur corps, en France de 1972 à 1985, notamment à partir de groupes MLAC d'Aix, Lille, Lyon, Paris 19^e et 20^e. « Mari[ant] socio-histoire et ethnographie sociologique » (Laferté 2009 : 62), l'ethnographie historique de cet événement repose sur divers matériaux permettant de réfléchir à son agencement, mais aussi aux représentations contemporaines et rétrospectives des protagonistes. Le contenu des archives utilisées, collectées par d'ex-militant-es, est abondant et disparate : compilations de notes sur le déroulement du procès et l'organisation de la « manifestation », dossiers judiciaires-policiers, lettres, retranscriptions de discussions collectives, photographies et nombreuses coupures de presse - locale ou nationale, de masse, militante ou féminine. Si, au niveau départemental et national, le MLAC suscite une surveillance policière plus soutenue que d'autres formes d'activisme féministe des années 1970 - comme on peut le déduire de la consultation des archives de la préfecture de police de Paris et de la série W des archives départementales des Bouches-du-Rhône⁷ -, l'absence de l'avant-procès dans les documents des Renseignements généraux montre que cette séquence militante ne fait pas exception au moindre intérêt des institutions de maintien de l'ordre pour les mobilisations de femmes relativement, par exemple, aux groupes gauchistes⁸.

L'enquête a traité des supports artistiques de revendication volontiers délaissés par les sciences sociales, comme les détournements de chants, les pièces de théâtre, les tracts et affiches. Ancrer la réflexion dans les dispositifs matériels de la protestation aide à saisir ses dimensions émotionnelles, mais aussi les contraintes et ressources des entrepreneuses de cause. Une vingtaine d'entretiens rétrospectifs menés auprès de militant-es présentes au procès (issus de groupes locaux et du MLAC-central) permet d'interroger plus avant la place des affects, les sens investis dans cet événement et sa mémoire.

À l'évidence, faire parler des enquêtées éloignées des structures centrales du MLAC, puis des archives personnelles et locales se distinguant à bien des égards des fonds constitués, permet d'accéder à un point de vue décalé sur l'histoire de ce mouvement. Mais se limiter à changer d'échelle d'analyse n'aurait sans doute pas permis de comprendre les significations fondamentales de la fête contestataire, tant il est malaisé de se départir de la chronologie convenue des luttes pour l'avortement ; elle voile en partie l'événement et les « possibles non advenus » qui lui sont associés (Buton et Mariot

2009). Des sources audiovisuelles ont invité à ce décentrement de regard : outils d'« observation », et même d'immersion dans « l'air du temps » - *a fortiori* s'il n'a pas été vécu -, il faut aussi les apprécier pour leur puissance expressive, qui font d'elles de précieux supports de mémoire. Le visionnage des scènes du procès - avec le film militant *Regarde, elle a les yeux grand ouverts*⁹ et des reportages télévisés - a considérablement compté dans mon propre enchantement, au point de bouleverser l'axe interprétatif. Plutôt que de nier les ressorts affectifs, somme toute courants (et heuristiques) pour qui veut contribuer à écrire l'histoire des femmes ou de toute autre population opprimée, il importe de considérer l'enjeu épistémologique des émotions.

Les chants, les danses et les pièces de théâtre, accessibles via les films, ont fabriqué des traces, dont la charge émotionnelle a impliqué, en retour, une lecture sensiblement différente des entretiens. Car ces films ont facilité l'appréhension d'une dimension - la fête - que les enquêtées avaient exaltée sans pour autant que je lui prête un intérêt scientifique. À l'évocation du procès, presque quarante ans après, elles manquaient en effet souvent de mots et de souvenirs précis ; à la place, certaines ont fredonné le refrain en épigraphe de cet article, rapporté l'ambiance et les affaires du jour, ou se sont explicitement appuyées sur des scènes filmées. Enquêtées et enquêtrice s'en remettent alors précisément aux mêmes supports pour explorer un moment critique qui n'a été que peu inscrit dans des mémoires institutionnelles ou livresques de l'histoire des féminismes. Les plaisirs de la fête, propices à la saisie des formes de remémoration militante, ont donc permis aujourd'hui de déjouer certains filtres de l'historiographie. Le jour même du procès, la fête avait servi à donner le sentiment d'une embellie des pratiques autonomes et féministes d'avortement. La mise en abyme historique de la fête est significative : sur le moment comme dans le souvenir militant, elle a pour vertu de faire sortir de l'ombre les points de vue minoritaires.

Préparer la fête : une campagne de sensibilisation méthodique

La procédure juridique découle d'une plainte déposée par le père de Chantal, employée de boulangerie ayant avorté à 17 ans au MLAC d'Aix. N'ayant ni l'argent ni l'autorisation parentale pour une IVG en hôpital, cette mineure s'adresse en octobre 1975 au MLAC ; très surveillée par ses parents, elle ne peut suivre les étapes de discussion et de préparation que prévoit l'équipe en amont, ce qui compliquera l'intervention.

Travailler à la visibilité du procès

Dès les premières convocations policières, les militantes écrivent dans une lettre de liaison que « s'il y a inculpation, nous devons en faire un procès national¹⁰ ». S'ensuit une campagne de mobilisation, d'abord locale, dont l'objectif premier est de sortir de l'isolement politique : les lettres envoyées aux anciennes avortées, l'usage de la presse (en particulier *La Crie*, journal marseillais de contre-information) et de tracts parviennent à mobiliser deux cents personnes le jour de l'inculpation en janvier 1976, devant le cabinet du juge. Très vite, les groupes d'Aix et Marseille estiment qu'avec cette accusation c'est le MLAC dans son entier qui est attaqué, d'où le recueil à travers le pays de signatures pour deux types de pétitions, l'une pour les médecins, l'autre intitulée « manifeste des non-médecins¹¹ ».

Les propos échangés *a posteriori* au sein du collectif révèlent que cette idée de départiculariser les enjeux du procès faisait débat. Éliane (25 ans en 1977, caissière syndiquée à la CGT) rapporte ainsi : « Moi j'étais hostile. Je disais tout le temps "ce ne sont pas les filles qui ne pratiquent pas [l'avortement] qui vont parler de nous"¹² ». Elles ont bien conscience de la hauteur du défi, car les réseaux féministes, gauchistes et syndicalistes ayant un temps soutenu les avortements militants désapprouvent dorénavant le MLAC d'Aix : sa pratique assumée entre profanes était déjà peu

commune (Gelly et Pavard 2016), mais continuer *malgré* la loi est généralement perçu comme insensé. Par exemple, Odile (34 ans, ouvrière spécialisée après avoir été assistante sociale) a encore le souvenir de l'ambivalence de féministes toulousaines, oscillant entre « un soutien et une grande réticence¹³ » à leur égard. Louise (29 ans, caissière après des études de lettres et une formation de montage en école de cinéma) considère que le groupe d'Aix est « marginalisé¹⁴ » depuis déjà quelques années au sein même du MLAC puisque « cette pratique sans médecin » interroge sérieusement ses instances centrales. Malgré ces divergences, l'alliance avec les composantes les plus légitimes du mouvement s'impose afin « qu'il y ait un maximum de monde le jour du procès ». Compte tenu de leur faiblesse numérique et de la redéfinition récente de la politique institutionnelle en la matière, les militantes perçoivent le procès comme une opportunité de « faire connaître la pratique des avortements¹⁵ », voire de susciter la « reprise de la pratique¹⁶ » par d'autres collectifs de femmes. Les buts poursuivis incitent à se plier aux règles du jeu judiciaire pour les doter d'un autre sens : « le groupe ne cherche pas à éviter l'inculpation. Au contraire tout le monde au MLAC pensait qu'il fallait faire un procès qui deviendrait celui de la loi de 1975¹⁷ ».

Tout au long de son existence, le MLAC d'Aix a pour particularité de dépendre intimement de son groupe fondateur, une communauté alors à majorité féminine, « la Commune », initiée en 1970 dans un quartier Nord de la ville par d'anciennes militantes du Parti socialiste unifié (PSU) nées au début des années 1940, rejointes par des membres plus jeunes ayant côtoyé les gauchismes ou en rupture avec les valeurs de leur milieu social d'origine. Les « Communistes » entretiennent un rapport très critique au militantisme organisationnel – notamment pour sa mise à l'écart des femmes – et lui opposent par cette vie communautaire une réunification des différentes sphères de vie, domestique, professionnelle et militante. Pour faire connaître les permanences du MLAC d'Aix, ses revendications, et bien sûr les motifs d'inculpation, Nicolle, membre de la Commune, se présente aux élections cantonales de 1976¹⁸. La démarche, étonnante pour un groupe à la rhétorique anti-institutionnelle, vise à se saisir de l'agenda politique pour affirmer l'implantation et la visibilité du MLAC à Aix, autrement dit construire une sorte d'approbation populaire locale.

Lors de la convocation pour l'instruction en juin 1976, l'ambiance est déjà festive : deux à trois cents personnes se déplacent, ainsi qu'un groupe de musique local. Cette action met le bruit à l'honneur, afin d'accompagner les accusées jusqu'à l'intérieur du cabinet du juge et faire pression. Cependant, les violences ce jour-là entre les CRS et l'Organisation communiste des travailleurs achèvent de convaincre ces femmes de « rester aux postes de commandement¹⁹ » de la préparation du procès. Pour « que ça soit absolument pas récupéré par d'autres organisations²⁰ », elles refusent la constitution d'un comité de soutien, qui ferait peser la menace de l'hégémonie des groupes gauchistes. La volonté de contester « pacifiquement » compte parmi les arguments utilisés auprès de la municipalité pour justifier et négocier le choix d'une « animation » plutôt qu'une manifestation classique²¹. Bien que le MLAC d'Aix, dépourvu des structures d'une organisation politique, soit un mouvement de femmes dont une part peu politisée s'est engagée à la suite d'un avortement, il bénéficie des compétences militantes des membres

de la Commune, rompues au travail de mobilisation par une série d'engagements préalables dans le syndicalisme étudiant et les organisations d'extrême gauche. Le MLAC a donc les moyens de garder la main sur la performance militante. Avec trois commissions (animation, propagande, service d'ordre²²), l'organisation se veut horizontale et rigoureuse ; elle gravite autour de la Commune, dont les ressources sont centrales. Le principe d'autonomie maximale, développé à partir du fonctionnement usuel de leur MLAC, s'applique jusqu'aux procédures juridiques : « Les femmes du MLAC d'Aix avaient la prétention de ne confier à personne le soin d'organiser leur défense²³ », depuis le choix en interne des inculpées²⁴ et le rôle restreint des avocates – qui ne plaideront pas, afin de respecter un modèle égalitaire de défense. À partir de janvier 1977, la communication sur le procès s'accélère et prend une ampleur nationale, grâce à la réalisation d'un film, outil ayant déjà fait ses preuves sur d'autres luttes, comme celle des Lip que les militantes d'Aix avaient suivie d'assez près. À l'été 1976, Jacqueline (alors 32 ans, ouvrière après avoir été enseignante de français pendant deux ans), militante des luttes grenobloises pour l'avortement libre et anciennement membre de la Commune, s'apprête à enfanter pour la seconde fois : on lui « propose d'accoucher à la Commune, et de filmer l'accouchement comme outil d'information et de communication pour le procès²⁵ ». Cet « heureux événement » permet de proposer une version acceptable de la libre maîtrise par les femmes de leur corps procréateur. Le court-métrage²⁶ sur cet accouchement à domicile devient un support de la campagne, d'abord pour susciter les rencontres : les militantes aixoises sillonnent la France avec les bobines, tandis qu'une partie²⁷ de la presse relaie la demande de soutien à l'occasion de leur passage. La campagne de préparation du procès prend la forme d'une tournée, dont « l'objectif [est] d'organiser le plus de projections possible pour informer le plus possible de la réalité²⁸ ». « Les discussions après chaque projection [sont] toujours très riches, passionnantes, et permett[ent] de toucher d'autres thèmes que l'avortement lui-même, l'accouchement, la contraception et jusqu'à la manière de vivre, les problèmes posés par le couple, la famille, etc.²⁹ » Les discours journalistiques d'extrême gauche témoignent d'une sensibilisation forte aux idées popularisées lors de cette tournée.

« Il ne m'a pas semblé que votre démarche sollicitait forcément mon adhésion, et d'ailleurs pour votre procès vous ne m'aviez demandé que mon soutien.

Les choses entre nous auraient pu en rester là et la démarche étant habituelle j'aurais pu n'avoir qu'un comportement habituel : une signature, un tract, peut-être une ou deux discussions : “tiens, le MLAC, ça existe encore ?” Mais le destin n'en a pas voulu ainsi et je suis allé à la Maison du tourisme pour voir le film [...] D'abord ça m'a paru bizarre parce que vous n'aviez pas l'air d'avoir “préparé votre coup”, pas l'air de vouloir m'endoctriner.

Votre propos laissait place à mon jugement, [...] vous étiez les filles d'Aix et ma sympathie pour vous me permettait de rester moi-même, et pour la première fois j'ai senti une émotion liée très directement à un autre rapport entre les gens.

Et cette collectivité dont vous parliez s'étendait déjà vers moi et s'appelait l'espoir d'autre chose, et sans vouloir me convaincre à tout prix, vous m'aviez conquis.

Ce soir-là j'en parlai avec [...] ma femme et nous décidions d'aller à Aix le jour du procès³⁰. »

Cette lettre d'un ex-militant maoïste aux « filles d'Aix » donne accès à certains ressorts émotionnels de la mobilisation en amont du procès. Des éléments de contexte aident à comprendre comment se construit un attachement au groupe d'un point de vue externe et individuel, et plus généralement comment la mobilisation « prend ». On entrevoit alors les facteurs favorisant l'émergence des alliées : dans les discours recueillis, le procès d'Aix apparaît, face au reflux contestataire de la seconde moitié des années 1970, comme un heureux – et inattendu – soubresaut du militantisme post-68. Ce décalage temporel vaut pour bien des luttes féministes, qui continuent de s'épanouir quand celles de l'extrême gauche s'atrophient ; mais le MLAC est susceptible d'être redécouvert comme espace privilégié de contestation car, *via* la pluralité de ses ramifications gauchistes (mais aussi syndicales), des hommes ont auparavant agi dans ses comités. De plus, la place faite par le groupe aixois aux discours marxisants suscite le sentiment d'appartenance à une culture militante commune, levant certains freins à l'implication d'une diversité de profils. L'affaire n'est, de surcroît, pas dénuée d'enjeux graves prompts à enrôler, comme le rappelle Elsa (née en 1949, animatrice socio-culturelle), engagée au MLAC d'Aix après avoir déjà pratiqué des avortements à Montbéliard : « C'était très marrant comme préparation. Et puis y avait quand même du suspense. On savait que la loi Veil était passée. Mais on n'était pas sûres qu'il y ait quand même pas [...] de la prison. Donc il fallait vachement bosser³¹ ! »

Il faut ensuite revenir sur « l'usage instrumental des films faits pour mobiliser et structurer des réseaux militants » dans les années 1970 (Lecler 2013 : 119). La forme et le contenu du court-métrage diffusé contribuent largement à l'effet de séduction de la cause : grâce aux partis-pris esthétiques de Yann Le Masson (cinéaste engagé et frère d'une proche de la Commune), ce film fonctionne littéralement comme « un bel outil » (Jacqueline), dont le langage épouse une grande variété de points de vue. Plusieurs aspects le distinguent au sein du cinéma militant : pas d'images d'affrontements, peu de discours au profit de pratiques, un petit groupe dans des lieux privés, à propos d'un sujet réputé intime. Il faut aussi imaginer le sentiment de gêne, voire le choc qu'ont suscité les visionnages publics d'une scène d'accouchement. À la lecture de la presse (en amont du procès), on décèle d'ailleurs une focalisation des discussions sur la naissance à domicile – les discours allégoriques ne manquent pas pour décrire le film et les réactions de la salle –, jusqu'à faire écran à l'objet même du procès, moins consensuel. Alors que le MLAC d'Aix et la Commune problématisent depuis déjà quelque temps la maternité et l'éducation des enfants, son usage tactique est porteur d'une ambivalence au regard du schéma binaire du travail procréatif : sa réception tend à conforter l'avortement comme pratique secrète, qui ne saurait attendrir, à l'inverse de la maternité recouvrant des représentations douces et chaleureuses.

Une nouvelle mobilisation sur l'avortement suscite d'autant plus l'attrait des médias que s'opère un glissement vers l'enfantement. La stratégie escomptée – « faire parler de nous autrement que comme des avorteuses³² » – porte donc doublement ses fruits : d'une part, légitimer la pratique abortive à domicile par un argumentaire sur la liberté décisionnelle des femmes dans l'accouchement, et ainsi éviter de donner prise à la représentation infâmante de l'avorteuse ; d'autre part, émerveiller les esprits pour susciter

un soutien sur cette base. Jacqueline se souvient de la fluidité des échanges après chaque projection : « des réactions complètement subjuguées par le cadre dans lequel ça se passait, par la présence des enfants, l'achaleur qui se dégage du film. Et après la parole était facile, c'était celle du choix ». Les multiples projections-débats, articles et tracts battent le rappel en prévision du rassemblement du 10 mars et débloquent la configuration locale. La médiatisation du procès exerce en effet une certaine pression sur les autorités publiques : alors qu'il tarde à répondre aux lettres du MLAC d'Aix demandant l'autorisation d'occuper les rues le 10 mars, le maire socialiste est rappelé à l'ordre par les journalistes (*Rouge a ; Politique Hebdo ; Libération a*), qui soulignent les enjeux électoraux en toile de fond de l'événement (les municipales, trois jours après). Il en est de même à propos du prêt de local qu'accorde, un mois avant, le groupe aixois du Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) aux militantes du MLAC, en vue de la préparation de la mobilisation et du stockage du matériel ; « on n'avait pas des montagnes envie, mais [...] à ce moment-là on ne cherchait plus à savoir si on était divergents ou pas. Ça devenait le procès de tout le monde³³ », précise l'une des fondatrices du Planning d'Aix. Celui-ci, plutôt frileux sur l'avortement – malgré le tournant officiel, en juin 1973, du MFPF –, incarne localement le pôle réformiste de la promotion du contrôle des fécondités et désavoue le radicalisme du MLAC. La campagne du procès aide ainsi à surmonter le clivage qu'induisent, dans l'espace social des féminismes, les pratiques abortives de profanes. Les solidarités de principe des composantes modérées, le soutien des figures emblématiques du bureau national (dont Monique Antoine, Simone Iff, Jeanne Weiss-Rouannet), la mobilisation d'anciennes équipes de MLAC, ainsi que l'aide matérielle de groupes amis – surtout les MLAC de Paris-12^e et 20^e – permettent de porter la continuité dans le mouvement.

Une mobilisation à conscience féministe

De l'avant-procès, les enquêtées se remémorent avant tout l'intensité enthousiasmante de la préparation, nécessitant « une infrastructure, une logistique énorme³⁴ » : garderies, nourriture (négocier avec les boulangers d'adapter leur stock), conception de chants, lien avec les organisations syndicales et politiques, accueil (fléchage et impression de plans de ville, stands de renseignements), agencement de l'espace, rien n'est laissé au hasard. Ce « sens de l'organisation³⁵ », avec un quadrillage du territoire et un partage des tâches entre militantes, force l'admiration jusqu'au sein du MLAC-central. Les outils de propagande entrelacent les préoccupations propres à des mondes militants hétérogènes : on prévoit le visionnage, tout au long de la journée du procès, de films syndicaux sur les conditions de travail, mais aussi « sur des réunions de femmes de la Thomson, sur une façon de militer des Lip... » (*Rouge b*).

Le MLAC d'Aix et la Commune ne dévient pas de leur volonté, depuis 1973, de déjouer la division traditionnelle des univers sociaux, tout particulièrement entre pratiques politiques et expériences ordinaires. Les militantes évoluent dans divers réseaux d'interconnaissance locale, certaines partagent l'espace de travail des milieux populaires. Les habitantes de la Commune sont salariées dans des usines ou des emplois du commerce et des services : certaines le sont devenues immédiatement après le bac, pour

acquérir une indépendance économique ; les plus âgées, aux engagements militants préalables, ont suivi une trajectoire de déclassement volontaire, en abandonnant leur profession qualifiée pour s'embaucher dans de grandes entreprises aixoises telles que Thomson-Sescosem (usine de matériel électronique) ou Euromarché. Toutes sont syndiquées. C'est parfois par ces sociabilités professionnelles que des femmes sont venues avorter puis/ou militer au MLAC. Sur les tracts et le dossier de presse « Des femmes en procès », la présentation des inculpées (trois vivent à la Commune) est révélatrice de la forte proximité sociale aux classes populaires que revendique le MLAC d'Aix :

« Guilaine, 29 ans, 1 enfant, caissière, déléguée CGT ; Brigitte, 24 ans, caissière, déléguée CGT ; Marie, 21 ans, vient d'avoir un enfant, licenciée pendant sa grossesse ; Ursula, 34 ans, 1 enfant, enceinte de 6 mois ; Annie, 34 ans, 1 enfant, secrétaire médicale ; Nicolle, 33 ans, 3 enfants, OS, déléguée CFDT³⁶ ».

Elles mettent en avant les caractéristiques d'une vie ordinaire, anonyme : des situations précaires, des professions subalternes, des mères, « comme vous, sans rien d'exceptionnel³⁷ ». Au-delà des usages stratégiques de cette auto-présentation en vue de mobiliser les populations socialement les plus fragiles, le MLAC d'Aix occupe en effet une position minoritaire. D'abord, on constate une faible respectabilité sociale du profil des militantes aixoises (femmes, jeunes, « provinciales », ouvrières et employées pour une part conséquente d'entre elles). À leur position dans les rapports sociaux s'ajoute leur place périphérique et leur relative marginalité politique, non seulement parmi les mobilisations pour l'avortement, mais aussi parmi les luttes locales, gauchistes ou féministes – de leurs propriétés sociales comme de leurs convictions découle une absence de dialogue avec le MLF local proche du courant Psychépo³⁸. Par-dessus tout, le procès met en valeur un point de vue minoritaire si l'on considère l'incongruité de leurs revendications de maîtrise d'un acte corporel, au nom de compétences empiriquement acquises ; leur position paraît bien dérisoire face à un État confiant exclusivement aux médecins la prise en charge du corps humain. Enfin, n'oublions pas que l'action autour du procès se préoccupe, dans l'IVG, de la situation faite aux femmes mineures, étrangères et pauvres.

Révélateurs d'une conscience de classe de sexe (Mathieu 1991), leurs discours insistent sur les contraintes pesant spécifiquement sur les femmes dans leur vie sexuelle et reproductive. La campagne électorale de Nicolle en 1976, sur la thématique « Quand les femmes prennent la parole... », définit d'emblée *un point de vue de femme* (Roussel 2007 : 75). Elle valorise la spécificité de leur parole politique et de leur rapport au politique, notamment l'appétence pour les questions concrètes de la vie quotidienne. La couverture de presse ne manque pas de rapporter le procès à la journée du 8 Mars tombant la même semaine, et de l'identifier comme « un épisode de la lutte des femmes » (*France-Soir*). Quoique la volonté d'« imbrication d'une lutte de classe et d'une lutte féministe » (Dunezat 2007 : 273) et l'enon usage du label féministe par les organisatrices pourraient conduire à parler de *démobilisation de femmes*, la centralité accordée d'une part aux antagonismes de sexe et d'autre part aux liens de sororité rend légitime de la qualif ier

de mobilisation à *conscience féministe*.

Les journaux féministes, de toutes les tendances, relaient pendant plus d'un an l'affaire ainsi que les appels à soutien successifs. Raviver les forces pionnières de la bataille pour l'avortement et la contraception permet aussi de s'y adosser pour l'organisation des soutiens locaux et nationaux³⁹ : pétitions, apport financier, envoi de télégrammes au juge, manifestations locales devant les palais de justice en solidarité avec les « filles d'Aix » (selon la presse, 300 personnes à Strasbourg, entre 500 et 800 à Paris, 300 à Caen où c'est la première manifestation locale de femmes⁴⁰), départs collectifs en car pour ce 10 mars, préparation de panneaux informatifs et de chansons, etc.

Reste désormais à *faire la fête*... Plusieurs chercheuses ont montré, à propos de festivals et de concerts, que les mouvements féministes se structurent davantage que d'autres à partir des sociabilités festives (Taylor et Whittier 1992 ; Eder, Staggenborg et Sudderth 1995 ; Thébaud 2012). Pour ce MLAC qui se maintient (jusqu'en 1984) malgré le scepticisme qu'il inspire, le détournement festif du procès, qui jouera un rôle pivot dans la construction identitaire mais aussi mémorielle du collectif, aura permis une forme d'intervention politique d'activistes traditionnellement exclues du discours public.

Le détournement festif, résurgence de revendications féministes sur l'avortement

« *Une mobilisation heureuse, très conquérante !* »

Tourner le procès en fête escompte imbriquer succès juridique et animation⁴¹. La mobilisation sur la place du palais de justice s'emploie d'abord à « faire masse ». Entre 2 000 et 4 000 personnes sont présentes selon la presse, qui souligne sans cesse la grande majorité de femmes et la variété des origines géographiques⁴². Plusieurs sources attestent l'effervescence militante féministe et la coexistence de diverses tendances : la dénonciation des « carences » des lois sur le contrôle des naissances fait converger les défenseuses de la pratique profane et celles qui lui sont hostiles (Pavard 2012 : 291). Toutefois, le fait que la mobilisation se tienne loin de Paris et du cadrage organisationnel du MLAC-central lui confère certaines particularités au regard des manifestations féministes des années 1970. La transversalité des luttes à l'œuvre dès la préparation du procès, l'implication de la Commune dans les espaces professionnels populaires, ainsi que le nombre considérable de femmes concernées par les avortements pratiqués à Aix depuis quatre ans⁴³ ont attiré par-delà les cercles militants habituels. On note la présence d'ouvrier·es de la Sescosem, dont l'intersyndicale organise des débrayages à l'occasion du procès et défie contre les licenciements en cours, mais aussi des débrayages de certaines caissières d'Euromarché.

Dans les tracts et le dossier de presse du procès, la revendication d'une identité de sexe transparaît dans la valorisation récurrente de « l'amitié », « la solidarité entre femmes », « la tendresse ». Les discours des protestataires puisent dans un registre différentialiste, se référant aux attitudes présumées féminines (bienveillance, affection, altruisme,

maternage) tout en désavouant par avance la « sensiblerie⁴⁴ » qui leur serait accolée. La presse adopte aussi volontiers une grille de lecture genrée à partir des formulations militantes, quitte à hypertrophier certains traits, dont le rôle des émotions : *Le Provençal* évoque des manifestations « souriantes », une « migration “de solidarité, de tendresse et de calme” » (*Libération* c), un « mouvement chaleureux et amical » (*Le Matin de Paris*), où « tout se passe en douceur » (*Rouge* b). La banderole « Femmes accusées de chaleur humaine » séduit beaucoup les journalistes. D'autres commentaires sont ouvertement misogynes⁴⁵. L'identité collective de sexe, qui structure la majorité des discours, indique que cette fête publique est conçue comme celle des femmes, habituellement marginalisées dans l'accès à la parole publique. Six femmes en procès veulent le publiciser comme procès de *toutes* les femmes, d'où la référence aux procès historiques faits à leur classe : « la justice est foutue, les *sorcières* sont dans la rue⁴⁶ ! » clament-elles.



Figure 1. Scène de liesse devant le tribunal
Source : Archives personnelles des militantes.

La foule n'est pas seulement massive, elle envahit le centre-ville. La conquête des lieux échappe aux plans d'encadrement policier et, en amont, ce n'est pas sans mal que l'autorisation préfectorale a été accordée « Quand on est allé trouver le sous-préfet [...], il a eu cette réaction assez étonnante :

« “Organisez-moi un cortège, pendant une heure si vous voulez, je vous donne des motards à l'avant, à la fin ; je vous ouvre la route, je vous autorise un parcours de trois kilomètres, faites-moi une bonne manifestation, mais n'occupez pas la rue pendant plusieurs heures pour faire la fête, danser, chanter, comment on va contrôler ça, c'est pas possible, qu'est-ce qu'on va en faire ?” Il était décontenancé⁴⁷ ! »

La presse commente abondamment cette occupation qui s'étale dans l'espace et le temps : les sympathisantes sont décrites comme une « foire » qui « investit » (*Le Provençal*), « submerge » l'espace urbain, telles des « envahisseuses » (*Le Soir ; Rouge c*), un ensemble d'« assiégeants [...] se répandant dans la ville comme un torrent en crue » (*Le Méridional*).

Ouverte, la scène est néanmoins maîtrisée car le groupe organisateur a fait en sorte de répartir la mobilisation : le stationnement à la piscine municipale, bien sûr la place du palais de justice, et tout autour d'autres activités – projections dans une camionnette place des Bagniers, exposition, films et garderie dans la chapelle des Pénitents blancs. Qu'il s'agisse de la sonorisation, du positionnement des troupes de théâtre, des lieux « annexes », de la cohabitation avec les commerçantes du marché, etc., la scénographie de la fête publique vise une occupation harmonieuse et conviviale de la ville, tout en signifiant une conception expansive de la protestation. La célébration générale dans cet espace de sociabilité éphémère est partie prenante de l'instrumentalisation militante du procès. En figurant des milliers d'inculpées quand la justice en juge six et dissocie les charges, il s'agit de renverser les logiques du procès. La fête publique ne saurait advenir sans une participation active de la foule. Au point que le groupe organisateur lui attribue une efficacité immédiate sur le plan juridique :

« Si le Président est devenu relativement aimable au bout de trois heures, après l'interruption, c'est parce qu'il a pu jeter un coup d'œil dans la rue [...] ça doit pas être très fréquent que 4 000 personnes ou 5 000 font une manifestation [...] de huit heures du matin à six heures du soir, sans aucune espèce d'incident et dans une *fête quasi-perpétuelle*. [...] Ils ne savaient pas par quel bout prendre tout ça⁴⁸. »

En l'observant, la fonction intégrative de l'événement festif ne peut échapper à l'attention. Plusieurs canaux matérialisent l'échange entre les manifestantes et les figures centrales du procès, qui suppose de bousculer la circonscription spatiale du jugement. Pour transporter l'audience en place publique, les témoignages sont répétés au micro par les protagonistes ou des intermédiaires à la sortie du tribunal. Cette retransmission quasi immédiate est agrémentée de commentaires et analyses « à chaud ». Les témoins racontent « ce que j'aurais voulu dire, ce que j'ai dit, voilà comment je n'ai pas pu le dire⁴⁹ ». En plus d'aviser la foule des péripéties se déroulant « en coulisses », ce ballet de porte-parole offre un recul critique sur les rouages et agents judiciaires, proclame leur caractère outrageant. « L'« effet de synchronisation » et de *mise en présence* » (Granger 2011 : 118) fonctionne de façon symétrique puisque « les témoins [rapportent] à l'intérieur ce qui se [passe] dehors⁵⁰. » Une sorte de fusion des intérêts et des préoccupations est ainsi atteinte entre deux scènes dissonantes à l'extrême – la fête côté place, la répression côté audience.

« Ils restituent au jugement de toutes les femmes les dépositions entendues par la justice et aussi celles que la justice déclare irrecevables : la souffrance, l'humiliation, la joie, l'espoir, la sexualité, l'accouchement, la volonté d'être responsable, le bonheur de vivre ensemble et de s'aimer ». (*Le Monde*)

Au micro, on entend aussi « des femmes avortées [qui racontent] leur expérience » avec le MLAC d'Aix (*Nice-Matin*). Cette « mise en commun des récits de vie intimes » (Achin et Naudier 2010 : 91) constitue un puissant levier de politisation des pratiques quotidiennes. En témoignant devant des milliers de personnes, elles verbalisent des sujets qui trouvent habituellement peu leur place dans les prises de parole publiques.

L'occupation sonore longue du centre urbain malmène de plusieurs manières l'ordre juridique. Délocaliser le procès consiste également à le réinterpréter en place publique. Le jeu parodique, entre raillerie et dénonciation, délivre des messages proprement politiques. Des troupes de théâtre « rejoue[nt] le procès chacune à leur manière⁵¹ ». Une série de saynètes⁵² raconte sous le nom de Françoise l'histoire alors très banale de Chantal. « Et son avortement ne s'est pas très bien passé, parce que Françoise avait peur ! Elle était coincée par tout le monde ! Par sa famille, par l'hôpital, par la société ! » s'exclame en préambule la narratrice. Cette réplique met en évidence les normes procréatives pesant sur les femmes, c'est-à-dire les conditions socialement légitimes pour enfanter (âge, stabilité professionnelle, conjugalité), et dès lors sociologise ce que les corps judiciaires et médicaux traitent comme une « affaire » isolée. Les saynètes n'omettent pas non plus de moquer l'irresponsabilité ordinaire des hommes en matière de sexualité (le plaisir masculin exempté des charges attendantes) et de parentalité : « Mais Françoise, comment as-tu fait ? (*Rires de la foule.*) Tu ne pouvais pas faire at-ten-tion ?! » s'exclame son copain à l'annonce de la grossesse.

Les militantes insistent sur le pouvoir coercitif et patriarcal au fondement de ce procès, pour mieux le ridiculiser : six inculpées, six avocates, une majorité de femmes à l'extérieur font face à des hommes, policiers et représentants de la justice. Dans les sketches, la même logique est soigneusement reproduite : médecins et juges sont des hommes. Cette distribution des rôles visibilise la mainmise masculine sur les divers organes du pouvoir :

« Le juge (*en toge*) : Eh bien, après toutes ces choses très intéressantes, j'aimerais bien entendre le témoignage très très objectif de notre cher médecin légiste (*il met la main sur l'épaule du médecin, qui salue avec empressement*), Monsieur Diafoirus ! (*Rires de la foule. Le médecin salue encore plusieurs fois.*) Vous pourrez bien sûr (*ton mielleux*), Monsieur Diafoirus mon très cher, (*ton défiant*) nous donner votre avis sur l'aspect moral de ce problème.

Le médecin (*drapé dans un grand tissu noir*) : Mais oui Monsieur le juge, Mesdames et Messieurs, je suis venu témoigner ici, tout d'abord des conditions dans lesquelles la jeune Françoise a été accueillie et sauvée (*la foule hue*), et SAUVÉE dans notre hôpital. Ainsi Mesdames et Messieurs, Monsieur le juge, la jeune Françoise est arrivée à l'hôpital dans un état de dé-la-brement tant physique... (*La foule crie et couvre sa voix. Le juge s'échauffe, fait sonner sa cloche et s'écrie "Silence !"*) Tant PHYSIQUE que moral. La jeune Françoise, Monsieur le juge, est arrivée, dans un bain de sang !!! (*Réactions de la foule, cloche du juge qui crie "Silence !"*) La jeune Françoise sortant des mains de ces avorteuSES !! De ces tricoteuses bolcheviques ! (*Le médecin déambule en narguant la foule, qui crie. Le juge hurle en agitant la cloche*) De ces tricoteuses chinoises ! Appliquant la méthode, spirale, inspirée de Karl Marx⁵³ ! (*Regard de dégoût du médecin. Rires et cris de la foule.*) »



Figure 2. Le policier, le juge, le médecin et la narratrice au tambour
Source : Archives personnelles des militantes.

L'attitude caricaturale des personnages, la complicité figurée entre représentants des institutions dans un combat moral commun, l'autorité arbitraire de leur fonction que transmettent les attitudes, les instruments et les vêtements, concourent à discréditer le rituel judiciaire. Le zèle avec lequel le juge et le médecin s'appliquent à sévir n'ont de sens que dans l'opposition à la foule : les dispositifs dramaturgiques entendent susciter sa contribution à la dénonciation du pouvoir – médical, étatique, juridique, patriarcal. S'invente sur place, en quelque sorte, une forme participative de procès.

La stratégie des inculpées consiste à dénoncer les inégalités sociales et les carences de la loi Veil pendant que le tribunal vise à l'appliquer. Les interprétations journalistiques témoignent de cette écriture alternative du procès : « Drôle de procès. Procès à l'envers ? Faux procès » (*Le Républicain lorrain*), « procès de la loi » (*Marie Claire*), « la défense à l'attaque » (*Libération* d). Autrement dit, la mise en lumière de l'*injustice* s'élabore à mesure que la *justice* fait son œuvre.

La fête comme tactique de politisation

Les accusées postulent une méconnaissance générale des implications concrètes de l'autonomie reproductive des femmes. Dans la salle d'audience, elles expliquent en détail comment procéder à une aspiration, à l'aide de schémas et d'instruments – vite mis sous scellés tels des « arme[s] du crime » (*Marie Claire*). Les scènes extérieures veillent là encore à réfracter les agissements des militantes à l'*intérieur*. En plus des panneaux explicatifs (salle d'audience, rue, palais des congrès – soit la chapelle des Pénitents blancs, située au centre-ville), des plaquettes sur la contraception et l'avortement, le dossier de presse remis aux manifestant·es inclut quatre pages détaillées expliquant « Comment nous pratiquons les avortements par aspiration ». La simplicité des

explications fait la démonstration d'une pratique autonome et banale possible. En *donnant corps* à l'avortement, cette information omniprésente démystifie une pratique que la loi réserve aux médecins, rappelle son essor dans le champ militant et célèbre le savoir-faire profane.

Selon la même logique, les films projetés promeuvent une réflexion qui articule travail dit reproductif et productif, désindividualisant ainsi les vécus des femmes. Ils traitent de l'accompagnement dans l'accouchement, mais aussi des conditions d'emploi des femmes et de leurs luttes syndicales. Le répertoire d'action mis en œuvre joue sur des formes hybrides de transmission des connaissances. Entre les prises de parole au micro et les saynètes s'intercalent de nombreux chants, qui narrent sur des rythmes enjoués des expériences de femmes. L'interprétation parodique des chansons instille une forte connivence et « facilit[e] l'appropriation individuelle ou collective » (Borowice 2005 : 106), indispensable pour leur donner une signification politique. Ces chants emploient un champ lexical prosaïque – *bon délai pour avorter, aiguilles à tricot, curetage, hosto, soixante-dix mille balles, hémorragie, moraliser, vieille médecine de papa, carabin*, etc. Questionnant les manières dont la société encadre le travail procréatif des femmes, les chansons narratives sont « des outils de déconstruction de la réalité sociale et politique » (Lechaux 2012 : 85).

Du procès, les accusées, avocates et manifestant·es interrogé·es retiennent avant tout une ambiance, des chants, des spectacles, des rondes entraînantes et autres manifestations de joie. Au-delà des photographies et des textes de chansons disponibles dans les archives, « l'immersion auditive » (Borowice 2005 : 104) donne les moyens d'éclairer autrement l'analyse d'une performance militante, d'apprécier sa « stratégie vocale », l'affluence et l'entrain. Les films militants ou journalistiques font la part belle à la foule en liesse (applaudissements, rires, acclamations, foulesautillant à l'unisson, etc.). La presse de différentes obédiences politiques tente aussi d'immortaliser la vitalité protestataire :

« *“Bella ciao, bella ciao !”* la fanfare est arrivée et c'est la fête. On bat des mains, on chante ensemble. [...] 8h30 Les avocates sont sorties en robe respirer l'air de la rue. Elles rentrent avec les inculpées sous les applaudissements. *“Soutenons-les, soutenons-les ! relaxez, relaxez !”* scande la foule durant plusieurs minutes. Elles vont au procès comme si elles allaient à la fête, le moral gonflé à bloc. Le tribunal va souffrir... » (Rouge b)

« À Aix, le procès a tourné à la fête gauchiste. [...] Le spectacle était surtout dans la rue. » (Le Méridional)

« Dehors, au pied des grands escaliers, une foule joyeuse, fraternelle, chaleureuse, pendant dix heures d'affilée chante, et danse, et rit, et s'embrasse. » (Le Monde)

Des sketches à la fanfare faisant valser la foule, l'exultation générale est au cœur de la mobilisation. « Une journée d'expression libre dans la rue pour dénoncer l'insuffisance et l'hypocrisie de la loi Veil et pour affirmer la volonté des femmes de changer leur vie », titre *Libération* (b). Dans un contexte où le collectif aixois est en cours de désaffiliation organisationnelle et la cause qu'il défend polémique, la convivialité et l'expression artistique aident à la conquête des esprits, constituant là de remarquables « dispositifs de

sensibilisation » (Traïni 2009 : 13). On peut aussi supposer que les formes ludiques de contestation, en ce qu'elles stimulent les effets pédagogiques, facilitent la transmission de schèmes critiques de compréhension du monde.



Figure 3. Chants, musique et danses : l'occupation festive de la place
Source : Archives personnelles des militantes.

Les documents relatifs à la préparation du procès ainsi que les savoir-faire militants des membres de l'équipe organisatrice révèlent combien les démonstrations d'allégresse sont soigneusement orchestrées. Elsa raconte : « j'étais chargée de relancer à chaque fois que [l'ambiance] commençait à devenir [plus molle, signifie-t-elle avec ses mains], d'arrêter quand il y avait... ». Cette maîtrise est à même de maintenir l'entremêlement d'hilarité et de défiance constant, pour ne jamais laisser retomber ce moment d'expression populaire. Mireille se souvient bien de ces « vagues vocales » régulières qui provoquaient un « sentiment de puissance » collective. Ainsi, une jeunesse féminine glorifie les inculpées sur des sujets encore largement pensés sous le prisme du crime⁵⁴. Songeons ici que la défense de modes d'accouchement « plus humains », en participant d'une fabrication desens, facilite cette appropriation jubilatoire. Il n'empêche, la fête permet même de célébrer massivement l'avortement, ce dont s'émouvront quelques commentateurs. L'ancrage festif de la publicisation de ces « questions de femmes », à lui seul, bouscule bien des tabous. Faire de l'avortement un sujet joyeux, c'est mettre à mal stigmatisation.

Expliquer, chanter et mettre en scène le contrôle des naissances dans l'espace urbain correspond à une politisation de l'ordinaire, retournant l'idée qu'« identités privées et rôles féminins [sont] *a priori* fondateurs d'exclusion de la sphère publique » (Bereni et Revillard 2012 : 22). Les discours et supports de mobilisation exposent ensuite un rapport au politique très pragmatique. Les revendications valorisent en effet amplement le langage trivial, la libération des affects et le non respect des codifications corporelles, y compris dans la tenue de l'audience. Ensuite, le recours à l'exemplification est prégnant pour proposer une appréhension sensible d'idées à teneur politique. Elles s'appuient ainsi sur des registres émotionnel et expérientiel (Fillieule et Roux 2009), typiques des mobilisations majoritairement féminines. Ce ton contestataire décalé s'inscrit dans le sillage de la culture militante et féministe des années 1970, qui fait appel à des modalités d'expression peu conventionnelles, usant de la provocation et de la dérision. La recherche active d'hilarité et d'engagement corporel collectif reflète plus largement une distance du MLAC d'Aix à l'égard de l'ethos politique androcentré ; tout au long de son existence, il fait de la convivialité (fêtes ouvertes aux enfants, repas communs après les avortements, etc.) un levier privilégié de politisation des femmes des classes populaires.



Figure 4. Nicolle, Annie, Ursula, Marie, Brigitte et Guilaine, les six militantes inculpées
Source :Archives personnelles des militantes.

En outre, la fête tient à distance le registre d'action de l'extrême gauche et son rapport aux agents étatiques. Elle promet un mode de confrontation physique d'un *genre* particulier : les corps exultent mais ne guerroient pas. L'objectif souvent répété d'une atmosphère festive assure aux militant-es un rapport apaisé à la police présente. Le jeu de scène, le chant et la danse édulcorent pour mieux politiser (Lechaux 2011 : 86). Des slogans irrévérrencieux, certaines chansons et sketches visent explicitement les figures garantes de cet ordre : les *flics*, les *juges*, le *président* du tribunal, le *psychologue*, le *sociologue*, les *médecins* et leur *Ordre* corporatiste sont ridiculisés, frontalement mais sans agressivité, car la critique est enrobée dans un répertoire jovial et récréatif. Les caméras saisissent que les moqueries à leur égard parviennent même à voler des sourires aux policiers. Autant d'aspects qui portent à voir dans cette occupation festive une « innovation tactique féministe » (Taylor 2007 [1998]).

* *

*

Le procès se clôt par un verdict clément : un à deux mois de prison avec sursis pour les six, l'accusation d'exercice illégal de la médecine non retenue. La défense d'une maîtrise élargie de l'avortement après son intégration institutionnelle a impliqué des modes d'apparition originaux et inventifs face à l'État. Dans le tribunal, le rejet des stratégies judiciaires conventionnelles s'est traduit par une défense collective et une attitude impertinente à l'égard de ses codes. À l'extérieur, la satire de l'ordre juridique, médical et

patriarcal a permis de conquérir la parole politique puis de saturer l'espace public de questions taboues. Loin d'être un registre d'action « spontané », le festif s'édifie aussi contre la logique d'affrontement à la puissance publique que privilégient les gauches radicales. Il fonde ainsi un mode d'expression émancipateur pour des segments minoritaires de la bataille pour l'avortement, qui prônent une utopie dérangeante.

Ce procès est en effet l'un des seuls moments d'affirmation publique, en France, d'une visée d'autonomie féministe dans l'avortement et divers soins gynécologiques. Même s'il ne permet pas de faire tâche d'huile, il servira de référence-clé pour soutenir : l'essaimage de cette revendication – elle inspire des Parisiennes qui saisissent l'occasion pour renouer avec « la pratique », au sein du MLAC-Place des fêtes ; sa pérennisation, car dans les moments ultérieurs où le MLAC d'Aix est éprouvé, il s'agira aussi de continuer pour tenir le mot d'ordre du procès ; et même un certain renouvellement du recrutement militant, puisque les projections de *Regarde, elle a les yeux grand ouverts*, qui immortalise certaines scènes de la mobilisation, génèreront de nouveaux engagements, à Lyon entre autres.

Le retour historique sur cet événement⁵⁵ a mis en avant un double statut des émotions : comme un écho aux modalités de participation politique de minoritaires, pour qui la fête a servi la cause insolite de la pratique profane des avortements, la place des affects dans la présente enquête a largement participé à hisser l'événement au rang d'objet d'étude. Se servir de la forte tonalité émotive s'est imposé avec évidence dès lors que l'adhésion à la fête – celle des enquêtées, celle de l'enquêtrice – permettait de satisfaire une triple exigence scientifique : épistémologique, pour « situer » cette recherche, dans la mesure où ma sensibilité à la mobilisation a amplement contribué à la construction de l'objet ; déontologique, à partir du moment où l'interprétation prend au sérieux les affects des actrices dans la restitution des résultats ; analytique, car il est significatif que les émotions ayant traversé les années puissent désormais aider à combler des lacunes historiographiques.

Ouvrages cités

- ACHIN**, Catherine et Delphine NAUDIER. 2010. « Trajectoires de femmes “ordinaires” dans les années 1970. La fabrique de la puissance d’agir féministe », *Sociologie*, vol. 1, n° 1 : 77-93.
- BERENI**, Laure et Anne REVILLARD. 2012. « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 85 : 17-41.
- BOROWICE**, Yves. 2005. « La trompeuse légèreté des chansons. De l’exploitation d’une source historique en jachère : l’exemple des années trente », *Genèses*, n° 61 : 98-117.
- BUTON**, François et Nicolas MARIOT (dir.). 2009. *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*. Paris, Puf.
- CODACCIONI**, Vanessa, Deborah PUCCIO-DEN et Violaine ROUSSEL. 2015. « Les “bonnes formes” du procès à l’épreuve des mobilisations politiques », *Droit et société*, vol. 1, n° 89 : 9-15.
- DEVREUX**, Anne-Marie et Michèle FERRAND. 1982. « La loi sur l’avortement. Chronologie des événements et des prises de position », *Revue française de sociologie*, vol. 23, n° 3 : 503-518.
- DUNEZAT**, Xavier. 2007. « La fabrication d’un mouvement social sexué », *Sociétés & représentations*, vol. 2, n° 24 : 269-283.
- EDER**, Donna, Suzanne STAGGENBORG et Lori SUDDERTH. 1995. “The National Women’s Music Festival: Collective Identity and Diversity in a Lesbian-Feminist Community”, *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 23, n° 4: 485-515.
- FILLIEULE**, Olivier et Patricia ROUX (dir.). 2009. *Le sexe du militantisme*. Paris, Presses de Sciences Po.
- GELLY**, Maud et Bibia PAVARD. 2016. « De la fabrique des militant-e-s à la fabrique des patient-e-s. Deux mobilisations de profanes : l’avortement (1972-1975) et le dépistage du sida (2007-2011) », *Genèses*, n° 102 : 47-66.
- GRANGER**, Christophe. 2011. « Le match et la grève, ou les usages militants de l’événement (années 1970) », *Sociétés & représentations*, vol. 2, n° 32 : 113-134.
- LAFERTÉ**, Gilles. 2009. « L’ethnographie historique ou le programme d’unification des sciences sociales reçu en héritage », in François Buton et Nicolas Mariot (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*. Paris, Puf : 45-68.
- LECHAUX**, Bleuenn. 2011. « Des contradictions du théâtre critique new-yorkais », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 186-187 : 80-93.
- 2012. « Comparer l’engagement d’artistes à Paris et à New York », *Terrains & travaux*, vol. 2, n° 21 : 75-92.
- LECLER**, Romain. 2013. « Gauchir le cinéma : un cinéma militant pour les dominés du champ social (1967-1980) », *Participations*, vol. 3, n° 7 : 97-125.
- MARIOT**, Nicolas. 2011. « Faire parler les foules ? », *Hypothèses*, n° 14 : 89-94.
- MATHIEU**, Nicole-Claude. 1991. *L’anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris, Côté-femmes.
- PAVARD**, Bibia. 2012. *Si je veux quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1959-1979)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- RAMEAU**, Pauline. 2011. « Pratiques illégales de l’avortement dans les années 68 à Dijon et à Saint-Étienne », *Vingtième siècle*, vol. 3, n° 111 : 133-146.
- ROUSSEL**, Violaine. 2007. « Les femmes, l’art et la guerre en Irak », *Terrains & travaux*, vol. 2, n° 13 : 73-98.

TAYLOR, Verta & Nancy **WHITTIER**.1992. "Collective Identity in Social Movement Communities: Lesbian Feminist Mobilization", in Aldon D. Morris et Carol McClurg Mueller (dir.), *Frontiers in Social Movement Theory*. New Haven (CT), Yale University Press: 104-129.

TAYLOR, Judith. 2007 [1998]. « Les tactiques féministes confrontées aux "tirs amis" dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix*, vol. 20, n° 78 : 65-86.

THÉBAUD, Françoise. 2012. « Le privé est politique. Féminismes des années 1970 », in Michel Pigenet et Danielle Tartakowski (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*. Paris, La Découverte : 509-520.

TRAÏNI, Christophe (dir.). 2009. *Émotions... mobilisation !*. Paris, Presses de Sciences Po.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle. 2003. « Histoire(s) du MLAC (1973-1975) », *Clio*, n° 18 : 241-252.

Articles de presse cités

« Mobilisation générale ! », *Rouge a*, 6/02/1977.

« Aix : le rendez-vous du MLAC », *Politique Hebdo*, 12/02/1977.

« Avortement : les exclues de la loi Veil », *Libération a*, 14/02/1977.

« Le MLAC aux cantonales », *La Criée*, n° 29, 29/02-3/03/1977.

« L'avortement de nouveau en procès », *L'Humanité*, 8/03/1977.

« Procès du MLAC d'Aix, demain. Denouveau l'avortement », *Libération b*, 9/03/1977.

« Un procès relance le débat sur l'avortement », *France soir*, 10/03/1977.

« Deux mille femmes dans les rues pour soutenir les accusées », *Le Soir*, 10/03/1977.

« Un mouvement souterrain qui resurgit... », *Libération c*, 10/03/1977.

« Aix : la défaite de la loi Veil », *Libération d*, 11/03/1977.

« À Aix comme à Bobigny, sursis pour les six militantes du MLAC », *Le Matin de Paris*, 11/03/1977.

« Le spectacle était surtout dans la rue », *Le Méridional*, 11/03/1977.

« Prison avec sursis pour les militantes du MLAC », *Nice-Matin*, 11/03/1977.

« Le procès des militantes du MLAC à Aix », *Le Provençal*, 11/03/1977.

« À Aix les rôles étaient renversés », *Le Républicain lorrain*, 11/03/1977.

« Jour de fête pour 4 000 femmes dans les rues d'Aix », *Rouge b*, 11/03/1977.

« Des milliers autour des six et un verdict qui tient lieu de nouvelle victoire », *Rouge c*, 11/03/1977.

« Un procès bien saugrenu », *Le Monde*, mars 1977.

Marie Claire, mai 1977, n° 297.

NOTES

1. Cet air tiré de la bande originale du film *Cría cuervos* de Carlos Saura est un succès musical des années 1970, favorisant dès lors l'appropriation collective de cette reprise.

2. Fondé en avril 1973 pour protéger les médecins engagé·es dans la réalisation d'avortements illégaux, le MLAC fédère de multiples groupes et individus féministes, de gauche et d'extrême gauche, et des syndicats.

3. Réalisé par Charles Belmont et Marielle Issartel, ce film qui montre une scène d'avortement par aspiration et les premières semaines d'action du MLAC est un instrument-clé de sa propagande. Censuré quasiment à sa sortie

en novembre 1973, il circule à travers moult projections clandestines qui lui assurent sa célébrité.

4. Tract, « Essai d'analyse après quatre ans de pratique », 29/10/1976. Sauf mention contraire, les sources utilisées sont issues des archives non déposées du MLAC d'Aix.

5. « L'avortement de nouveau en procès » (*L'Humanité*) ; « un procès relance le débat sur l'avortement » (*France Soir*) ; « est en train de ressurgir avec force la question de l'avortement, que la loi Veil avait en quelque sorte réussi à étouffer voilà maintenant deux ans » (*Libération* b).

6. Entretien avec Jacqueline, membre du MLAC-Choisir de Grenoble (juillet 2014).

7. Merci à Lucie Bargel de m'avoir évité une recherche infructueuse en me communiquant le contenu des fonds policiers des AD 13 sur les groupes féministes. Je tiens aussi à remercier Manuel Schotté pour ses conseils sur une version fleuve de ce texte, ainsi que l'équipe de *Genèses* pour son suivi attentif.

8. Observation issue du terrain collectif mené dans le cadre du projet de recherche Sombbrero (Sociologie des militantismes : biographies, réseaux, organisations) porté par l'Agence nationale de la recherche.

9. Yann Le Masson, le MLAC d'Aix, la Commune et les Cochonniers, *Regarde elle a les yeux grand ouverts*, France, 1980, Films Grain de sable.

10. Lettre du MLAC d'Aix aux militantes et avortées, 27/10/1975.

11. « Je ne suis pas médecin, je déclare avoir participé à un ou plusieurs avortements ou avoir pratiqué une ou plusieurs aspirations par la méthode Karman avec le MLAC ». Remises au tribunal, les copies de ces pétitions (parfois sur papier libre) forment un impressionnant volume que je n'ai pas chiffré.

12. Notes au brouillon, discussion collective, 07/09/1978. Archives personnelles d'une enquête.

13. Entretien avec Odile, membre de la Commune et du MLAC d'Aix (avril 2012).

14. Entretien avec Louise, membre de la Commune et du MLAC d'Aix (octobre 2014).

15. « Le MLAC à Aix-en-Provence », document tapuscrit de 18 pages, s. d. [1979].

16. « Aix », *L'information des femmes*, n°15, mars 1977.

17. « Le MLAC à Aix-en-Provence », *op. cit.*

18. Dans le canton bourgeois d'Aix-en-Provence-Nord, elle obtient 532 voix, soit 3,3 % des suffrages exprimés.

19. Entretien avec Elsa, militante des MLAC de Montbéliard puis d'Aix (avril 2013).

20. Odile, in « La justice du plus fort », p. 17. Entretien réalisé par Philippe Madelin avec les membres de la Commune du MLAC à propos du procès, 23/06/1977.

21. Lettre au maire d'Aix, 17/01/1977.

22. Gage de sérieux auprès des autorités publiques qui permet en échange d'obtenir la discrétion de la police, le service d'ordre est davantage destiné, aux yeux de l'équipe organisatrice, à protéger les inculpées, témoins et artistes d'éventuelles tentatives d'agression de groupes d'extrême droite.

23. « Le MLAC à Aix-en-Provence », *op. cit.*

24. Mises au courant par une voie détournée de la plainte déposée, les militantes décident, en amont des interrogatoires, de leurs réponses et des personnes prêtes à assumer l'inculpation, afin de protéger celles ne le pouvant pas (pour raisons familiales ou professionnelles) et qui étaient pourtant impliquées dans l'avortement.

25. Entretien avec Jacqueline.

26. Yann Le Masson et la Commune, *Quand j'serai grande*, France, 1976.

27. Selon les militantes, certains journaux « boycottaient le procès avec obstination ». À une conférence de presse à Paris, en février 1977, « aucun des "grands" journaux convoqués n'a daigné se déranger. Malgré tout ils reçurent tous un dossier de presse, et dans les jours qui ont précédé le procès, toute la presse [en] parla assez longuement » (« Le MLAC à Aix-en-Provence », *op. cit.*).

28. Entretien avec Maryse, membre de la Commune et du MLAC d'Aix (avril 2013).

29. « Le MLAC à Aix-en-Provence », document « Le MLAC à Aix-en-Provence », *op. cit.*

30. Lettre d'un ancien militant de la Gauche prolétarienne, 10/04/1977. Archives personnelles d'une enquête.

31. Entretien avec Elsa.

32. Entretien avec Odile.

33. Entretien avec Léone (avril 2013).

34. Entretien avec Jacqueline.
35. Entretien avec Juliette, membre du MLAC-central (avril 2012).
36. « Le procès du MLAC à Aix-en-Provence », document tapuscrit de 5 pages, *in* dossier de presse « Des femmes en procès ».
37. Tract de 1976.
38. « Psychoanalyse et politique » est le principal représentant en France, dans les années 1970, du courant féministe différentialiste, qui revendique l'existence d'une essence féminine.
39. Le MLAC d'Aix et le MLAC-central sollicitent des soutiens multiples, au-delà des anciennes du MLAC : se déclarent solidaires le MFPF et ses groupes locaux, de nombreux groupes femmes et de lycéennes, des coordinations de personnels hospitaliers, des syndicats et des partis politiques de gauche – CFDT, CGT (au dernier moment, le 7 mars), commission régionale des femmes du PSU ; des sections locales PSU, LCR, PCRml ; PSet PC aixois, etc. En outre, des médecins et des anonymes (dont des femmes avortées à Aix) écrivent des lettres aux militantes et au juge d'instruction.
40. « Caen », *L'Information des femmes*, n° 16, avril 1977.
41. Le titre de cette sous-partie est extrait d'un entretien avec Mireille, membre des MLAC-12° puis Place des fêtes (novembre 2012).
42. Cette variété est à nuancer puisque, avec septcars et les voitures, 500 à 600 personnes « sont venues d'ailleurs. C'est vrai qu'il y en avait de toute la France, mais c'était en fait la minorité sur les 4 000 ». Odile, *in* « La justice du plus fort », *op. cit.*, p. 25.
43. L'analyse des 1 520 fiches des avortantes qu'a élaborées le MLAC d'Aix atteste son fort ancrage local : son activité touche une grande diversité d'âges, d'échelons et de secteurs professionnels, de mères au foyer.
44. « Le MLAC à Aix-en-Provence », *in* dossier de presse « Des femmes en procès ».
45. « Du palais de justice à celui des congrès [...], ce ne fut qu'un va-et-vient de jeunes filles n'ayant semble-t-il pas encore découvert l'existence des salons de coiffure, mais en revanche, celle des friperies » (*Le Méridional*).
46. Titre du vinyle (auto-édité) réunissant les chansons du procès. La référence aux procès et massacres des avorteuses, matrones et guérisseuses aux XVI^e-XVII^e siècles fait aussi écho à la répression, plus proche d'elles, des faiseuses d'anges, sous Vichy et la IV^e République.
47. François, *in* « La justice du plus fort », *op. cit.*, p. 28. Je souligne.
48. *Ibid.*
49. Léonore, *in* « Transcription de la discussion collective après la projection des rushes du procès », 04/09/1977, p. 4.
50. Entretien téléphonique avec Monique Antoine, ancienne présidente du MLAC et avocate au procès (février 2013).
51. Lettre du MLAC d'Aix aux militantes et avortées, 02/02/1977.
52. Les extraits suivants ont été retranscrits à partir du documentaire *Avortement an 2*, Igor Barrère et Étienne Lalou, diffusé le 15 juin 1977 sur TF1.
53. Jeu de mots avec « méthode Karman », soit le nom donné en France à la technique d'avortement par aspiration.
54. La dépénalisation de l'avortement n'est que partielle jusqu'en 2001.
55. L'écho médiatique de la fête a par ailleurs fortement contribué à la réputation héroïque du MLAC d'Aix, alors qualifié de « mouvement souterrain quicouvait depuis des mois » (*Libération* c).